

La Région Ile-de-France va créer un « label d'excellence » pour les CFA

08 Janvier 2020



© FDME

Sur un marché de l'apprentissage devenu concurrentiel, le conseil régional d'Ile-de-France souhaite valoriser, dès 2020, les centres de formation d'apprentis (CFA) qui se démarquent par la qualité de leurs prestations.

Dans le cadre de son budget 2020, le **Conseil régional d'Ile-de-France** va allouer 514 millions d'euros à la **formation professionnelle** et à l'**apprentissage**. Dans le détail, 445 millions d'euros (hors plan d'investissement dans les compétences) seront destinés à former plus de 64 000 personnes, selon le communiqué diffusé le 18 décembre. En matière d'apprentissage, dans un contexte de hausse des effectifs, les aides individuelles accordées aux apprentis augmentent de 5%. En parallèle, 22 millions d'euros sont consacrés cette année au soutien à l'investissement des CFA, soit une enveloppe équivalente à celle mobilisée en 2019.

Distinguer les CFA

« La Région n'abandonne pas l'apprentissage », commente Vincent Jeanbrun, délégué spécial à l'emploi, à la formation professionnelle et à l'apprentissage. Après avoir mobilisé, en 2019, un fonds d'urgence de 12 millions d'euros pour aider les CFA en difficulté pendant la phase de transition, la Région entend désormais distinguer ceux qui jouent la carte de la qualité dans un environnement devenu concurrentiel. « Nous souhaitons créer dès cette année un label d'excellence qui sera accordé aux CFA répondant à différents critères objectifs », explique Vincent Jeanbrun. Accessibilité des établissements, relations avec les entreprises sur le territoire, méthodes d'accompagnement des jeunes, etc. : autant d'éléments qui pourraient être utilisés par la Région pour valoriser les CFA vertueux.

Ce label francilien n'a pas vocation à se substituer à la **certification Qualiopi** qui sera obligatoire au niveau national. Les CFA qui exerçaient déjà avant la loi du 5 septembre 2018 ont jusqu'à janvier 2022 pour se mettre en conformité. Les nouveaux entrants sur le marché de l'apprentissage, quant à eux, devront justifier du nouveau sésame dès le 1er janvier 2021.

Estelle Durand ([Centre info](#) ^[1] pour Défi métiers)

Tags : [apprentissage](#) ^[2] | [CFA](#) ^[3] | [Ile-de-France](#) ^[4] | [Conseil régional d'Ile-de-France](#) ^[5]